

Mémoire sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie

**Présenté au Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement**

**Par le
Conseil régional de l'environnement des Laurentides**

Février 2020

Le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides)



Le CRE Laurentides est une organisation autonome qui a le statut d'organisme à but non lucratif. Il a pour mission de promouvoir le développement durable, de protéger et de valoriser l'environnement ainsi que de favoriser l'amélioration du processus démocratique.

En effet, le CRE Laurentides est profondément convaincu que la prise en compte systématique des valeurs et des enjeux environnementaux dans les processus décisionnels passe par deux conditions essentielles, agissant en synergie. La première consiste en la participation et l'implication accrue des citoyens à la chose publique et la seconde par une plus grande ouverture des décideurs locaux et régionaux à accorder, dans leur processus décisionnel, la même importance à l'environnement qu'à l'économie et au social.

Introduction

Il est difficile de croire qu'en 2020, nous en sommes encore à l'ère des mégadépotoirs et qu'il nous soit encore nécessaire d'agrandir substantiellement les sites d'enfouissement. Malheureusement, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En effet, on enfouit encore près d'un million de tonnes par années au seul site de Sainte-Sophie. À l'échelle du Québec, ce sont 5 120 000 tonnes qui ont été enfouies en 2015¹, soit une très légère baisse par rapport à 2012. Si la quantité éliminée par personne diminue lentement, l'augmentation de la population fait en sorte que les volumes enfouis restent élevés. Le projet d'agrandissement du LET de Sainte-Sophie par Waste Management, arrive à un moment où surgissent également de nombreuses questions.

État des lieux²

Waste Management exploite actuellement un lieu d'enfouissement technique (LET) à Sainte-Sophie dans les Laurentides et désire poursuivre ses opérations avec le développement d'un nouveau secteur. Au rythme d'enfouissement actuel, la capacité maximale du LET existant sera atteinte à la fin de 2022. Le projet vise à continuer de desservir ses marchés principaux actuels (Laurentides, Lanaudière, Communauté métropolitaine de Montréal et Outaouais) ainsi que secondaires (autres régions du Québec).

L'aire d'enfouissement projetée couvre une superficie de 51,25 ha pour une capacité globale de 18 600 000 m³. En acceptant une quantité maximale de 1 000 000 tonnes par an de matières résiduelles, tel que c'est le cas actuellement, la durée de vie active du LET serait prolongée jusqu'en 2040. Le coût de réalisation du projet est estimé à 90 M\$.

Selon l'étude d'impact, le projet impliquerait un déboisement de près de 39 ha de peuplements forestiers et la perte de 18 ha de milieux humides. Comme mesures d'atténuation, Waste Management projette notamment de réaliser une coupe graduelle de ces surfaces boisées, de mettre en place différentes mesures de reboisement, de revégétaliser les cellules lors des travaux de fermeture et de compenser les pertes de milieux humides dans la région d'accueil.

L'exploitation du site, susceptible de générer des nuisances associées aux odeurs et à la présence de goélands, implique, comme c'est le cas à l'heure actuelle, la surveillance avec des inspections et des vérifications quotidiennes ainsi qu'avec un programme de gestion de la population de goélands. L'entreprise gère les biogaz grâce à un système de collecte qui permet de les acheminer à l'usine de production de papier Rolland. Waste Management procède également au captage et au traitement du lixiviat.

Sur le plan de l'utilisation du sol, l'entreprise identifie comme impact principal le réaménagement des sentiers équestres et la relocalisation du chalet équestre sur une propriété adjacente.

¹ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>

² <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/dossiers/projet-agrandissement-lieu-enfouissement-technique-sainte-sophie/>

Commentaires sur les impacts environnementaux

Écosystèmes et biodiversité

L'agrandissement du site occasionnera la perte de 180 000 m² de milieux humides et de 390 000 m² de milieu forestier. Ces écosystèmes à proximité de secteurs fortement urbanisés jouent assurément un rôle important pour la communauté. La rareté de milieux naturels en périphérie de la zone métropolitaine leur confère en effet une valeur ajoutée, en ce sens qu'ils rendent sans aucun doute des services écologiques d'envergure. Par ailleurs, ils constituent des habitats fauniques qu'il importe de considérer, notamment pour deux espèces à statut précaire (matteuciefougère-à-l'autruche (tête de violon) et paruline du Canada).

À propos des mesures d'atténuation et de compensation, il faut s'assurer que les efforts soient suffisants. L'entreprise entend effectuer graduellement les coupes et valoriser le bois récolté, créer des habitats fauniques, restaurer/créer des milieux humides (ou compenser leur perte) et déboiser en dehors des périodes de nidification. S'il est souhaitable de minimiser les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité et de les compenser avec grand soin, il faut tenir compte aussi de la valeur de l'ensemble des services écologiques qu'ils peuvent rendre à la communauté.

- Le CRE Laurentides souhaite que la compensation tienne compte aussi la valeur sociale et économique des services écologiques des milieux perdus

Écoulement hydrique

De par la nature de son projet qui interfère avec le sol, Waste Management identifie comme impact potentiel une modification du sens d'écoulement des eaux de surface³. Comme mesure d'atténuation, l'entreprise propose la canalisation des eaux de ruissellement dans des fossés de drainage ainsi que la filtration naturelle. De la même manière, l'ajout de marais filtrants à ceux existants pourra prévenir l'entraînement possible de sédiments dans les fossés. Ces mesures sont sans doute adéquates pour gérer les surplus d'eau *in situ*. Par contre, une analyse de la gestion intégrée de l'eau s'avèrerait essentielle dans un périmètre beaucoup plus large. En effet, une plus grande quantité d'eau captée par les infrastructures de Waste Management implique qu'un plus faible apport aura lieu ailleurs. Il faut alors se demander si les eaux ainsi interrompues ont un rôle à jouer ailleurs dans le bassin versant perturbé.

- Le CRE Laurentides souhaite qu'une analyse plus large de l'écoulement des eaux soit considérée.

³ <http://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000121750>

Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Le transport des matières jusqu'au site de Sainte-Sophie implique le déplacement de nombreux camions, parfois sur de grandes distances. En effet, le site accueille et prévoit encore accueillir les matières provenant de l'extérieur de la MRC, couvrant ainsi un vaste territoire qui inclue à la fois la CMM et l'Outaouais. Si les GES émis par la décomposition des matières dans le site sont récupérés et valorisés, il reste ceux liés au transport qui pourraient être réduits. Pour réduire les GES, et pour bien d'autres raisons, les LET ne devraient plus être aussi gros et desservir un aussi grand territoire qui occasionne un camionnage inutile. Il est certes peu pensable que chaque MRC ait son LET, mais de plus petits sites, mieux répartis à travers la province auraient sans aucun doute un impact considérable sur le transport des matières et les émissions de GES. À défaut d'une réflexion plus globale sur la gestion et la création de LET, il serait souhaitable que le milieu se prenne en main et compense minimalement les GES émis par les activités en lien avec leurs opérations.

- Le CRE Laurentides souhaite que l'entreprise compense les GES liés au transport des matières et ceux liés à ses activités, et vise la carboneutralité.
- Le CRE Laurentides souhaite que soit revue la manière de penser la localisation et la taille des sites d'enfouissement au Québec.

Commentaires sur certaines mesures proposées

Responsabilité de l'entreprise après la fermeture du site

Waste Management compte maintenir les programmes de suivi après la fermeture du site, et ce, pour une période d'une trentaine d'années. Ce laps de temps correspond à peu près à la durée des transformations physicochimiques et microbiologiques de la matière qui s'opèrent à même un site après sa fermeture⁴. Cela correspond également à peu près à la durée de vie des membranes qui servent à étanchéifier le site. En somme, le moment à partir duquel il y a à craindre pour les fuites dans le sol est sensiblement le même que celui où il y a diminution des produits qui risquent de percoler. C'est du moins ce qu'indique l'état des connaissances actuelles. Par contre, il ne semble pas y avoir d'études qui vont au-delà de cette période. Il est donc difficile d'anticiper les impacts à long terme. Le principe de précaution devrait donc être appliqué pour une période nettement plus longue. Autrement dit, l'entreprise devrait rester responsable du site et assurer les suivis sur une période beaucoup plus importante.

- Le CRE Laurentides souhaite que l'entreprise soit responsable du site pour une plus longue période.

⁴ Marc J. Olivier, « Matières résiduelles et 3RV-E »

Fonds en fiducie

Compte tenu des incertitudes à long terme, il y a lieu de se demander si les fonds en fiducie de 54 M\$ sont suffisamment élevés. Il est déjà coûteux de traiter des sols contaminés à l'heure actuelle, mais est-ce que ces fonds tiennent compte des coûts d'interventions qui risquent d'augmenter avec les années? À qui reviendra la facture si ces fonds sont insuffisants?

- Le CRE Laurentides souhaite que les fonds soient bonifiés, afin de couvrir des risques possiblement inconnus et s'assurer de respecter le principe du pollueur-payeur.

Commentaires sur la nécessité du projet

La nécessité qui expose l'échec

D'un point de vue strictement comptable, Waste Management a raison d'envisager l'agrandissement de son site. En effet, les taux d'élimination annuels par habitant, identifiés dans le PGMR de la MRC, démontent que nous sommes encore loin de pouvoir se passer d'un LET. Si ce taux est passé de 726 kg/personne en 2012 à 685 kg/personne en 2015⁵, la croissance démographique fait en sorte que les volumes totaux, eux, ne diminuent pas. Il faudrait donc un effort à la fois citoyen et gouvernemental considérable pour changer la donne. Cette réalité démontre que les politiques gouvernementales en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles sont loin d'avoir eu les effets escomptés. L'autorisation du gouvernement pour l'agrandissement du site constituerait donc un aveu d'échec.

- Le CRE Laurentides souhaite que des mesures soient prises rapidement pour rendre l'enfouissement difficile et dissuasif, en plus d'être un moyen pour financer les autres avenues, notamment :
 - Étendre la Responsabilité élargie de producteurs (REP) à un maximum de produits
 - Augmenter les redevances à l'enfouissement pour financer le recyclage, le compostage et, surtout, l'écoconception.

L'urgence de l'écoconception

Dans un contexte de surconsommation des ressources où on encourage encore et encore l'achat de biens au nom de la croissance économique, notamment en autorisant la publicité de masse, l'écoconception devient une nécessité absolue. Si les politiques n'ont pas assez de poigne pour qu'on réduise à la source la production et la consommation de matériel, il est impératif de s'assurer que toute matière soit réintégrée dans une boucle.

⁵ <https://mrcrdn.qc.ca/wp-content/uploads/2019/03/pgmr-abrege-mrc-rdn-realizations-2016.pdf>

Arguments de Waste Management

Waste Management semble pousser la note un peu fort dans ses arguments sur la nécessité du projet. L'entreprise prétend en effet que la réalisation du projet « présente plusieurs avantages du point de vue environnemental »⁶. Le CRE Laurentides veut bien admettre que l'entreprise fait des efforts pour amoindrir les impacts de son projet, mais estime qu'il est exagéré de parler de « gains environnementaux » et que Waste Management se discrédite avec de tels arguments.

De la même manière, l'impact de la non-réalisation du projet sur l'entreprise Cascades paraît plus dramatique qu'il ne l'est en réalité. En effet, même si le projet n'avait pas lieu, les résidus enfouis actuellement génèreront des biogaz (dans des formes diverses) pendant près de 30 ans. Ainsi, Cascade aurait 30 ans pour mettre en place d'autres mesures d'approvisionnement d'énergie. Qui plus est, les matières organiques ne devraient plus être enfouies, de sorte que techniquement, les biogaz iront en diminuant même si le projet est mis de l'avant.

- Le CRE Laurentides souhaite que soient remis en question certains arguments sur la nécessité du projet.

Conclusion

Un important examen de conscience s'impose, autant individuellement que collectivement. Comment pouvons-nous encore autoriser la production industrielle d'objets à l'utilité douteuse, et surtout, que ceux-ci soient fabriqués sans égard à leur fin de vie? Comment pouvons-nous encore autoriser la publicité de masse pour inciter les gens à la surconsommation? L'éducation est essentielle pour que chacun puisse faire un choix éclairé, mais il importe de revoir d'abord nos modes de fonctionnement collectifs. L'économie doit se tourner vers les services à la population, et délaïsser la consommation individuelle de biens, autant pour préserver les ressources existantes que pour éviter les pires scénarios climatiques.

⁶ <http://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000113893>